



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Rapport d'activités 2013

Adresse : 112, rue de Charenton, 75012 Paris, FRANCE
Téléphone : 00 33 (0) 1 42 05 06 22

Courriel : secretariat.femed@disparitions-euromed.org
Page internet : www.disparitions-euromed.org
Facebook: www.facebook.com/disparitions.euromed

Introduction	4
1. Le plaidoyer en 2013.....	6
a. Ratification de la Convention internationale sur la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées par le Liban, une priorité pour la FEMED, février 2013	6
b. DEVCO et SEAE, des acteurs importants dans la lutte contre les disparitions forcées, Bruxelles, juillet 2013	6
c. Renforcement des liens avec le GTDF, le CED et le Comité contre la torture, des acteurs capitaux dans la lutte contre les disparitions forcées, Genève, novembre 2013	7
2. Développement de l'expertise sur les disparitions forcées.....	7
a. La Libye à l'épreuve de l'après Kadhafi, mars 2013	7
b. Tunisie, les disparitions forcées et la transition, juin 2013	8
c. La Quatrième rencontre euro-méditerranéenne, Beyrouth, Liban, novembre 2013.....	8
3. Le renforcement des capacités des membres du réseau	10
a. Le renforcement des liens avec l'association membre de Kosovo, Paris, juillet 2013.....	10
b. Priorité donnée à la résolution des cas de disparu(e)s en Turquie.....	11
c. Préparation du projet « Les disparu(e)s, victimes invisibles du conflit syrien ».....	11
4. Campagne de sensibilisation et de communication.....	11
a. Journée internationale des victimes de disparitions forcées, Paris, 29-30 août 2013.....	12
b. Revue « Devoir de vérité ».....	12
c. Communiqués de presse	13
d. Les outils de communication et de visibilité de la FEMED	12
5. Organisation interne de la FEMED	Erreur ! Signet non défini.
a. L'Assemblée générale et le Conseil d'administration de la FEMED	14
b. Le secrétariat de la FEMED	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES	15

Les disparitions forcées

Définition

Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, une disparition forcée se définit par *«l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.»*

Implication

Une disparition forcée comporte un double effet paralysant : pour les disparu(e)s, souvent victimes de détention arbitraire et de torture et pour les familles, qui sont dans l'expectative de nouvelles de leurs proches, nouvelles hypothétiques qu'elles ne recevront peut-être jamais. Outre les violations aux droits civils et politiques, l'absence de la source des revenus de la famille est de nature à entraîner des atteintes à certains droits économiques et sociaux pour les familles de disparu(e)s. Les femmes sont souvent les plus durement frappées par les graves difficultés économiques et administratives dont s'accompagne généralement une disparition.

Plus globalement, le traitement de la disparition forcée doit être transversal : juridique, administratif, médical, psycho-social et économique.

Autant de défis à relever pour les familles de disparu(e)s et leurs représentants.

Introduction

2013 sous l'angle des droits humains c'est un double anniversaire : le 10^e anniversaire du protocole de la charte africaine sur des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et le 20^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Vienne réaffirmant l'indivisibilité et l'universalité des Droits de l'Homme. C'est également les trois ans du début du printemps arabe. Et pourtant, face au bilan contrasté en termes de démocratisation dans la région euro-méditerranéenne, la protection des défenseurs des Droits de l'Homme dans la région est primordiale et plus que jamais d'actualité.

Les soulèvements populaires qui ont secoué l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à partir de la fin d'année 2010 ont continué d'influer sur l'évolution de la situation des Droits de l'Homme dans l'ensemble de la région. Malgré ces événements, dans toute la région, les défenseurs des Droits de l'Homme et les militants restent en butte à la répression. Beaucoup de femmes et d'hommes ont été emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, ont été victimes de violences et certains ont été assassinés. Par ailleurs, la recrudescence des conflits dans la région nous a malheureusement rappelé que les disparitions forcées n'étaient pas l'apanage du passé. De la Syrie au Mexique, du Caucase à la Libye, défenseurs des droits de l'Homme, opposants politiques, syndicalistes ou simples citoyens, nombreux sont les visages de cette pratique endémique.

En Algérie, les autorités ont continué à restreindre la liberté de réunion et d'association, de nombreux défenseurs des Droits de l'Homme ont été victimes de harcèlement judiciaire. Le gouvernement algérien continue de s'opposer à la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, du Groupe de travail sur les disparitions forcées et du Groupe de travail sur la détention arbitraire ainsi que du Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires. Le 12 novembre 2013, l'Algérie a été élue membre du Conseil des droits de l'Homme.

Au Liban, les conditions sécuritaires se sont détériorées en lien avec l'escalade du conflit armé syrien. En novembre 2013, le Liban accueillait déjà 816 000 réfugiés syriens. Cette situation régionale complexe est venue compliquer encore plus le contexte intérieur libanais. Concernant le traitement de la question des disparitions forcées, le ministre de la justice Shakib Qortbawi a présenté en octobre 2012 un projet de décret au gouvernement visant à créer une commission nationale d'enquête. Le gouvernement a formé un comité ministériel afin d'étudier ce projet de décret mais au moment de la rédaction du présent rapport, aucune avancée n'était à noter.

Au Maroc, même si la constitution de 2011 contenait des dispositions fortes relatives aux Droits de l'Homme, 2013 fut une année de restriction de la liberté d'expression, de réunion pacifique et de la liberté d'association au Maroc.

Tristement au cœur de l'actualité 2013, la Syrie s'enlisait dans la troisième année de conflit, franchissant un nouveau cap dans la conduite des hostilités : recours à des armes de plus en plus meurtrières, attaques indiscriminées, enlèvements, torture, utilisation d'armes chimiques et de bombes à sous-munitions par les forces gouvernementales. De même, de graves violations des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire sont à déplorer du côté des forces de l'opposition : attaques indiscriminées contre des civils, enlèvements, tortures, exécutions extrajudiciaires, recours à des enfants soldats... Depuis le début de ce conflit, les forces de sécurité ont soumis des dizaines de milliers de personnes à des arrestations arbitraires, des détentions illégales, des disparitions forcées, à la torture, par le biais d'un vaste réseau de centres de détention en Syrie.

En Irak, la situation a continué de se détériorer du point de vue des Droits de l'Homme et libertés fondamentales en 2013, situation exacerbée par le contexte sécuritaire complexe du pays en proie aux groupes armés. Le 17 novembre 2013, à Tuz Khormato en Irak, le siège

de l'association membre de la FEMED *Al Ata for Human Rights* a été victime d'un attentat à la bombe.

De son côté le gouvernement intérimaire de Libye a du relever de nombreux challenges en 2013, parmi lequel faire face aux nombreux groupes armés contrôlant le pays. Le système judiciaire est toujours dysfonctionnel, les milices détiennent près de la moitié des 8 000 personnes détenues en Lybie. Et le recours à la torture est courant dans le pays.

De l'autre côté de la Méditerranée, la Turquie a subi de plein fouet l'impact de la crise syrienne en accueillant, en novembre 2013, 500 000 réfugiés au total, dans un contexte interne délicat. Enfin, en Serbie, la découverte en décembre 2013 d'un charnier à Rudnica où étaient enterrés des restes d'Albanais a permis de faire avancer le travail d'enquête sur les disparus du conflit.

LES ACTIVITES

1. Le plaidoyer en 2013

En 2013, l'accent a été mis sur la situation au Liban, en Irak et en Syrie ainsi que sur le renforcement du travail auprès des instances onusiennes en charge des disparitions forcées et des cas de torture.

a. Ratification de la Convention internationale sur la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées par le Liban, une priorité pour la FEMED, février 2013

Dans le cadre de sa campagne pour la ratification de la Convention internationale sur la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées ci-après la Convention, la FEMED avec le soutien du ministère des Affaires Étrangères français a mis en place un projet d'une durée d'un an.

Une série de réunions et de rencontres ont été programmées pour renforcer la mobilisation et la coordination entre les organisations locales et les organisations internationales. La finalité de ces activités est également de sensibiliser l'opinion publique ainsi que les différentes autorités politiques concernées.

Une conférence a été organisée les 21 et 22 février 2013 à Beyrouth, au Liban pour clôturer cette campagne.

Cette conférence s'est déroulée sur deux jours avec une série d'interventions et de débats dans le but de réfléchir sur la démarche à adopter pour que le Liban ratifie la Convention. Plusieurs interventions ont concerné la nécessité et l'intérêt de cet outil juridique de protection des personnes contre les disparitions forcées.

Rappelons que le Liban a signé la Convention le 6 février 2007 mais n'a toujours pas ratifié cet instrument. Ce pays compte plus de 17 000 disparu(e)s, il est donc urgent que les autorités rétablissent la vérité sur le sort de ces personnes, rendent justice aux familles de disparu(e)s et mettent en œuvre un processus de restauration de la mémoire des victimes.

b. DEVCO et SEAE, des acteurs importants dans la lutte contre les disparitions forcées, Bruxelles, juillet 2013

Dans le cadre de sa stratégie de plaidoyer auprès des institutions européennes, une délégation de la FEMED s'est rendue à Bruxelles le 10 juillet. Ont été rencontrés des représentants de la Direction générale du développement et de la Coopération (DEVCO) en charge des questions de coopération en matière de Droits de l'Homme et de l'État de droit, ainsi que plusieurs représentants du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en charge du Maghreb, du Proche et Moyen-Orient.

Ces discussions ont permis d'aborder la question des disparitions forcées dans des contextes politiques euro-méditerranéens aussi différents que l'Algérie, la Libye, la Syrie et la Tunisie et ont permis de partager les principales conclusions des dernières missions de la FEMED en Algérie, en Libye et en Tunisie.

c. Renforcement des liens avec le GTDF, le CED et le Comité contre la torture, des acteurs capitaux dans la lutte contre les disparitions forcées, Genève, novembre 2013

Dans le cadre de ses missions de plaidoyer auprès des instances internationales, la FEMED a accompagné ses membres issus d'associations irakienne et libyenne, aux Nations Unies, à Genève. Lors de cette mission, qui s'est déroulée du 4 au 6 novembre 2013, la délégation a notamment rencontré le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires (GTDF) mais également d'autres instances internationales. Le Comité des disparitions forcées (UNCED), le Comité International de la Croix Rouge (CICR), le Comité contre la torture ainsi que plusieurs représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, etc. Ils ont pu échanger sur les préoccupations des associations membres de la FEMED.

Il est à souligner le fait que Mohammed Kowthar, président de l'association irakienne *Al Ata'a for Human Rights*, a pu se rendre pour la première fois à Genève, après de nombreux refus de visas, et a pu ainsi exposer les spécificités locales, notamment ses vives préoccupations quant à la sécurité des défenseurs des Droits de l'Homme en Irak.

2. Développement de l'expertise sur les disparitions forcées

Afin d'accomplir son mandat à savoir développer et capitaliser son expertise sur les disparitions forcées, la FEMED poursuit ses missions de terrain. Ces missions sont destinées d'une part à faire connaître la FEMED, ses objectifs ainsi que son plan d'action à des organisations et des partenaires potentiels qui peuvent être soumis à des difficultés d'informations (en raison de la situation politique du pays, de la langue, etc.). Et d'autre part, de prendre connaissance de l'action des associations locales, de leurs objectifs et revendications, de se faire le relais des revendications à une échelle régionale et internationale, d'évaluer leurs besoins, d'identifier les obstacles rencontrés dans leurs pays, etc.

a. La Libye à l'épreuve de l'après Kadhafi, mars 2013

La FEMED s'est rendue à Tripoli, en Libye du 6 au 9 mars 2013. Cette mission exploratoire facilitée sur le plan logistique et organisationnel par *Human Rights Solidarity*, association libyenne membre de la FEMED, avait pour objectif d'établir un premier contact avec les associations représentant les familles de disparu(e)s, les institutions nationales et les organisations internationales et locales. Elle s'est employée à mieux comprendre la nature de leurs activités, les contraintes que ces associations rencontrent et les défis à relever en particulier pour les familles de disparu(e)s.

Malgré une volonté politique déclarée, le Ministère des Martyrs et des familles de disparu(e)s connaît certaines difficultés pour mener à bien sa mission et pour jouer un rôle moteur sur la question des disparu(e)s. Beaucoup d'efforts ont été déployés en matière de communication sur les programmes de coopération concernant la médecine légale et le recours à l'ADN dans l'identification des restes humains de personnes victimes de disparitions forcées. Une coopération avec l'*International Commission for Missing Persons* (ICMP) et une équipe technique de Corée du Sud peine à démarrer.

Il existe un double standard concernant la prise en charge des familles de martyrs et des familles de disparu(e)s qui n'ont ni les mêmes droits, ni le même soutien. Aucune étude spécifique portant sur les besoins de familles de disparu(e)s n'a été réalisée, ce qui est de nature à conforter des discriminations de réelle importance entre ces familles.

Durant cette mission, la FEMED a appris l'annonce de la promulgation d'un décret du Conseil National Général (CNG) portant sur la prochaine création d'une Commission indépen-

dante sur la question des disparu(e)s. Suite à cette mission, la FEMED n'a pas eu confirmation de la création d'une telle Commission.

En raison de la défiance et de la crainte d'un certain nombre de familles envers les autorités, d'une société civile libyenne clivée qui peine à trouver un consensus sur le thème sensible des disparitions forcées, les familles se sentent délaissées dans leur combat pour mettre fin à l'impunité, obtenir justice et faire la lumière sur le sort de leurs proches disparus. Aujourd'hui plus que jamais, une loi spécifique sur les personnes disparues permettrait que ces familles ne tombent pas dans l'oubli.

b. Tunisie, les disparitions forcées et la transition, juin 2013

Bien que n'ayant pas d'association membre dans ce pays, la FEMED s'est rendue du 20 au 24 juin 2013 en Tunisie afin d'effectuer une mission exploratoire sur la question des disparitions forcées. Cette mission avait également pour finalité d'établir un premier contact avec les institutions nationales et les organisations de la société civile tunisienne traitant à titre principal ou de façon transversale des cas de disparitions forcées et de s'informer sur la mise en place d'un processus de justice transitionnelle. De nombreux entretiens avec des avocats, des cadres d'organisations non gouvernementales tunisiennes, des journalistes, plusieurs sociologues, un historien et un président de parti politique ont permis de mieux cerner cette question. Trois représentants du cabinet du Ministre des Droits de l'Homme et de la justice transitionnelle ont également été rencontrés.

S'il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur les disparitions forcées en Tunisie, la mission a permis de confirmer, au regard des sources disponibles, l'absence de phénomène et de la pratique de la disparition forcée en Tunisie, malgré l'existence de quelques cas individuels. Cette absence de phénomène de disparitions forcées devra cependant être confirmée par l'ouverture - attendue par certains, redoutée par d'autres - des archives publiques et privées. Il n'existe aujourd'hui aucune loi réglementant la préservation, l'accès aux archives officielles et leur protection. Ces archives, qui ne sont toujours pas centralisées à ce jour, constituent un véritable enjeu politique dans le cadre d'un processus de justice transitionnelle et de réconciliation nationale. Elles représentent une des clefs de la réécriture impartiale de l'histoire contemporaine de la Tunisie et de l'émergence d'une mémoire collective du passé.

Pour rappel, la Tunisie a ratifié en juin 2011 la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Malgré cette ratification, la Tunisie n'a pas officiellement reconnu la compétence du Comité des disparitions forcées des Nations unies pour soumettre des cas individuels (art. 31 et art. 32 de la Convention).

Durant cette mission, le Secrétaire Général de la FEMED, M. Rachid El-Manouzi, a été interviewé par les médias tunisiens sur le cas de son frère, Houcine El-Manouzi, ressortissant marocain disparu le 29 octobre 1972 en Tunisie. La réussite de ce processus de justice transitionnelle et de la réponse aux besoins des familles de victimes de violations majeures des droits de l'Homme se mesurera à l'aune des réformes qui seront adoptées sur le plan de la justice (garantissant notamment l'indépendance, l'impartialité et l'inamovibilité des juges) et plus largement sur le plan de la réforme des systèmes de sécurité (forces de police et de sécurité).

c. La Quatrième rencontre euro-méditerranéenne, Beyrouth, Liban, novembre 2013

Les 23 et 24 novembre 2013 s'est déroulée, à Beyrouth au Liban, la 4ème Rencontre euro-méditerranéenne des associations de familles de disparu(e)s sur le thème « *Disparitions forcées, Vérité et Lutte contre l'Impunité* ». Celle-ci a été organisée par la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) en partenariat avec ses associations membres au Liban, à savoir le Centre Libanais des Droits Humains (CLDH), l'Association de Soutien aux Libanais en détention et en exil (SOLIDE) et le Comité des Familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban (CFKD).

L'évènement a été organisé à l'Hôtel le Commodore et a réuni quatre-vingt personnes (proches de disparu(e)s, experts internationaux, associations membres, organisations non-gouvernementales, organisations intergouvernementales, journalistes locaux et internationaux, etc.). L'organisation de cette rencontre n'aurait pu avoir lieu sans le soutien du CCFD-Terre solidaire, du Ministère français des Affaires Étrangères, de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme (FEMDH) et de l'*Open Society Foundations*.



Cette 4ème Rencontre des associations de familles de disparu(e)s a débuté par une cérémonie d'ouverture qui a connu une forte mobilisation des médias. Au total cinq chaînes de télévision étaient venues couvrir l'évènement.

Lors de la séance d'ouverture, M. Omar Natour, Directeur Général du Ministère de la Justice ainsi que des familles de disparu(e)s ont apporté leurs témoignages. La cérémonie d'ouverture a également été l'occasion, par la diffusion d'un court film, de rendre hommage à Mme Odette Salem, mère de disparu(e)s renversée par une voiture alors qu'elle se rendait à la tente des disparu(e)s de Beyrouth.



La conférence était composée de cinq panels et de témoignages de familles venues de toute la région euro-méditerranéenne : Algérie, Irak, Kosovo (lettre), Liban, Lybie, Maroc, Serbie, Turquie...

Ces cinq panels ont tous été animés par un ou plusieurs experts et étaient relatifs à divers aspects de la lutte

contre les disparitions forcées. Le premier d'entre eux portait sur « L'état des lieux des ratifications de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ». Mme Suela Janina, Vice-présidente du Comité de l'ONU sur les disparitions forcées (UNCED), ainsi que M. Osman El-Hajjé, Vice-Président du Groupe de

Travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires (UNGTF), ont animé ce panel modéré par M. Rachid El Manouzi.

Le deuxième panel a concerné la « *Lutte contre l'impunité : sa définition, ses principes et ses enjeux* », il était animé par M. Xavier Philippe, Professeur à l'Université d'Aix Marseille, M. Wadih Al-Asmar, Secrétaire général du Centre Libanais des Droits Humains (CLDH) et M. Abdel-ilah Benabdesselam, Vice-Président de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) et modéré par M. Bénédicte de Moerloose, avocat travaillant eu sein de l'ONG *Track Impunity Always* (TRIAL).

Un troisième panel s'est intéressé au « *Devoir de mémoire, la collecte d'informations et l'évaluation des besoins des familles de disparu(e)s* ». Les participants étaient : M. Fabien Bourdier, délégué du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) chargé des questions relatives aux personnes disparues au Liban, M. Mohammed Sh. Jader, représentant d'*Al-A'ta for Human Rights* et Président d'*Al Rahma net for the missing and disappeared* et M. Matthew Holliday, Coordinateur Justice et initiative de la société civile à l'*International Commission on Missing Persons* (ICMP). Ce panel a été modéré par M. Nordine Drici, chef de projet à la FEMED.

Le quatrième panel de la conférence a présenté les relations entre « *Disparition forcées, lutte contre l'impunité et compétence universelle* » avec M. Bénédicte de Moerloose et M. Osman El Hajjé. Enfin, le dernier panel s'est intéressé à « *La place des femmes dans les processus de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité* » avec Mme Mervat Mhani, représentante de l'ONG *Free Generation Mouvement* et coordinatrice du projet Mafgood, Mme Wadad Halwani, représentante du Comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban (CFKD), Mme Naima Benwakrim, Chargée de mission auprès du Président du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc et Mme Nassera Dutour, Présidente de la FEMED et porte-parole du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) et modéré par Mme Suela Janina, Vice-Présidente du Comité des disparitions forcées de l'ONU. Ces panels ont été suivis par l'adoption d'une déclaration¹ à laquelle l'ensemble des participants, y compris des associations libanaises non membres de la FEMED, ont participé..

3. Le renforcement des capacités des membres du réseau

Ce renforcement du réseau passe par la formation des associations membres aux mécanismes juridiques internationaux de protection des Droits de l'Homme et aux techniques de plaidoyer mais aussi par l'échange d'expériences et des pratiques entre membres du réseau et un relai/appui administratif.

a. Le renforcement des liens avec l'association membre de Kosovo, Paris, juillet 2013

Le 13 juillet 2013, la FEMED a reçu à Paris pour une réunion de travail M. Halit Berisha, Président de l'Association *Shpresimi* du Kosovo, membre de la FEMED, et plusieurs membres de la Commission gouvernementale des personnes disparues du Kosovo. Cette association, créée en juin 1999, représente près de 80 familles de disparu(e)s de la ville de Suhareke, dans la partie méridionale du Kosovo.



Cette réunion de concertation visait à échanger sur le processus de résolution des cas de disparu(e)s. On

compte plus de 1750 disparu(e)s aujourd'hui, quatorze ans après le conflit, pour plus de 4270 cas élucidés. Les exhumations se poursuivent. Selon la commission gouvernementale du Kosovo, 14 corps ont été retrouvés depuis le début de l'année 2013. Des exhumations sont également prévues en Serbie, à l'automne, dans le district de Raska. Les réunions du Groupe de travail des commissions gouvernementales des disparu(e)s du Kosovo et de Serbie continuent de se tenir sous la Présidence du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cette réunion avait également pour objet d'initier une stratégie de plaidoyer commune avec la FEMED sur la question des disparu(e)s du Kosovo auprès des représentations étrangères à Paris, du Conseil de l'Europe et des institutions de l'Union européenne, en particulier auprès du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

b. Priorité donnée à la résolution des cas de disparu(e)s en Turquie

Afin d'éradiquer la pratique des disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne, la FEMED s'attache à assurer une veille des violations des Droits de l'Homme qui surviennent dans les pays où la FEMED est représentée. La Fédération a donc mis en place un réseau d'alerte, à travers lequel les associations membres et ses partenaires l'informent des violations commises dans leurs pays respectifs. La FEMED est alors le relai vers les institutions internationales compétentes.

Durant l'année 2013, la FEMED a ainsi formulé et transmis, en collaboration avec son association membre turque YAKAY-DER, près d'une cinquantaine de communications individuelles de cas de disparitions forcées en Turquie, au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées (GTDF).

c. Préparation du projet « Les disparu(e)s, victimes invisibles du conflit syrien »

La FEMED, dans le cadre de ses activités, a préparé un projet sur le thème « Les disparu(e)s, victimes invisibles du conflit syrien » pour l'année 2013-2014.

L'objectif principal de ce projet est de documenter des cas individuels de victimes de disparitions forcées en Syrie par des témoignages de familles de disparu(e)s se trouvant en France. Cette information, consignée dans un dossier individuel, sera remise au(x) parent(s) de la/les personne(s) disparue(s) ayant effectué(s) le témoignage et, après accord de cette personne, sera soumise pour examen au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF). Cette démarche vise à poursuivre l'activité de pression politique et diplomatique sur les autorités syriennes, par le canal des instruments des Nations unies, afin de pouvoir faire la lumière sur les crimes de disparitions forcées et que les familles de disparu(e)s puissent se voir reconnaître leur droit de savoir ce qu'il est advenu de leur parent disparu.

4. Campagne de sensibilisation et de communication

Parce que la FEMED a pour objectif de contribuer à l'éradication de la pratique du crime de disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne, elle est consciente qu'il faut sensibiliser le grand public et apporter davantage de visibilité à ses actions.

De même, afin de dynamiser son réseau d'association, mais aussi porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique internationale ses revendications et celles de ses associations membres, il a semblé fondamental à la FEMED de continuer la production d'outils de communication et de documentation efficaces.

a. Conférence publique le 29 août 2013



À l'occasion de la Journée internationale des personnes disparues, la FEMED, avec le soutien d'*Amnesty International*, a organisé dans les locaux de cette dernière, le 29 août 2013, une conférence-débat portant sur cette violation majeure des Droits de l'Homme. Monsieur Olivier de Frouville, Président rapporteur du GTDFI et Monsieur Mouloud Boumghar, Professeur de droit public à l'Université de Picardie, ont notamment animé cette conférence où des étudiants en droit international des droits de l'Homme étaient venus nombreux.

b. Journée internationale des victimes de disparitions forcées, Paris,

De même, le 30 août 2013, la FEMED et le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (association membre) ont organisé un événement à la sortie du métro Ménilmontant, à Paris. Plusieurs ateliers se sont déroulés sous des chapiteaux : exposition photo, présentation des deux associations, sensibilisation à la problématique des disparitions forcées, thé à la menthe et pâtisseries orientales etc.

Plusieurs personnalités se sont succédées pour des prises de paroles Madame Geneviève



Garrigos, Présidente d'*Amnesty International* France, Monsieur Rachid El Manouzi, Secrétaire général de la FEMED, Madame Hélène Legeay, Responsable des programmes Maghreb/Moyen Orient ACAT France et Madame Aurélie de Gorostazu, Responsable du rétablissement des liens familiaux, Croix Rouge française, afin d'exprimer leur soutien à la lutte contre les disparitions forcées. Le public ayant participé à cet événement était varié qu'il s'agisse d'individus de passage ou de

personnes s'étant spécialement déplacées pour l'occasion. Les réactions et l'intérêt pour les ateliers étaient réels. Cette journée permet chaque année de rappeler l'ampleur des disparitions forcées trop souvent ignorée et oubliée mais également l'amplification de cette pratique dans les récents conflits armés.

4. Les outils de communication et de visibilité de la FEMED

a. Revue « Devoir de vérité »

« Devoir de vérité » est le magazine semestriel de la FEMED. À travers les activités et actualités du réseau de la FEMED, il s'agit de revenir sur les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euro-méditerranéen, et plus largement, à travers le monde. « Devoir de vérité » se veut être un instrument de sensibilisation sur les disparitions forcées mais également de réflexion sur ces problématiques.

Le numéro 6 de la revue Devoir de Vérité a été publié au mois d'octobre 2013. Ce numéro, portant sur le thème « *Disparitions forcées et lutte contre l'impunité* », a été diffusé à un large public. Il reprend, comme ses prédécesseurs, les activités menées par la FEMED et ses associations membres tout en laissant s'exprimer des experts. Dans la volonté de poursuivre le partenariat avec des centres de recherche, la FEMED a collaboré avec :

- Mme Gabriella Citroni (Professeur de droit international des droits de l'Homme à l'Université de Milan-Bicocca et Conseillère juridique internationale de la Fédération latino-américaine des associations de parents de disparu(e)s – FEDEFAM) qui a

contribué à ce numéro avec l'article « *La lutte contre l'impunité et les disparitions forcées : expérience latino-américaine* » et

- M. Abdelaziz Nouaydi (Professeur de droit et de sciences politiques et avocat au Barreau de Rabat) a partagé son expertise avec l'article « *Disparitions forcées au Maroc : malgré des avancées normatives, la persistance d'une culture et de pratiques favorisant l'impunité* ».

b. Communiqués de presse

Durant la période de janvier à décembre 2013, la FEMED a diffusé de nombreux communiqués de presse, en français et en anglais à l'ensemble de nos membres, notamment sur les situations dramatiques en Syrie et en Irak. Cette activité permet de relayer les informations de nos associations membres dans leurs pays mais également de renforcer nos liens avec des associations partenaires telles le Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme, la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme ou encore l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

- Le 22 mars 2013, « *Droit à la vérité : plus qu'un droit universel, un devoir des États* » à l'occasion de la journée internationale pour le droit à la vérité. Dans ce communiqué, la FEMED a salué le courage et la détermination de l'ensemble de ses associations membres qui défendaient au quotidien la mémoire des personnes disparu(e)s, demandaient sans relâche vérité et justice et exigeaient l'application inconditionnelle du principe de non-répétition.
- Le 6 décembre 2013, « *IRAK : Journées noires à Tuz Khormato* » - suite aux attentats suicides dans la ville de Tuz Khormato en Irak entre le 17 et 24 novembre. Avec ce communiqué, la FEMED tenait à condamner fermement tous ces actes, quels que soient les auteurs ou leurs cibles.
- Le 10 décembre 2013, « *Droits de l'Homme, disparitions forcées et lutte contre l'impunité* ». A l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme célébrant l'anniversaire de l'adoption, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), FEMED et son réseau de 26 associations-membres présentes sur les deux rives de la Méditerranée, a voulu rendre hommage à toutes les familles de disparu(e)s, les associations de familles, les défenseurs des droits de l'Homme et les organisations non-gouvernementales qui luttent pour faire toute la lumière sur le sort des disparu(e)s et contre l'impunité.
- Le 12 décembre 2013, « *SYRIE : Situation alarmante après un quadruple enlèvement* » suite aux enlèvements de Razan Zaitouneh, Samira Khalil, Nazem al Hamadi et Waël Hamada, défenseurs des droits de l'Homme travaillant au sein du Centre de documentation des Violations en Syrie (VDC1 - organisation non-gouvernementale), le 10 décembre 2013. Avec ce communiqué, la FEMED a demandé à l'opinion publique internationale.

Afin d'améliorer sa stratégie de communication, d'informer et de rendre visible son action, de relayer les revendications des associations de familles de disparu, la FEMED a retravaillé son site internet en 2012/2013. Des fiches pays, réalisées avec l'aide et le support des associations membres, sur le thème des disparitions ont été mises en ligne. De nombreux communiqués de presse y ont été diffusés.

De même, dans le but de gagner en visibilité, la FEMED a réalisé une fiche de présentation ainsi qu'un dépliant. Enfin, durant l'année 2013, la FEMED a publié deux bulletins trimestriels afin de permettre la circulation rapide de l'information entre les différentes associations membres de la FEMED.

5. L'Assemblée générale de la FEMED

Se réunissant tous les trois ans à la suite des rencontres euro-méditerranéennes, la troisième Assemblée générale de la FEMED s'est tenue le 24 novembre 2013 à Beyrouth au lendemain de la IV rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus. À cette occasion, des rapports moraux et financiers couvrant la période de décembre 2009 à décembre 2012 ont été présentés et adoptés. Des travaux en groupe sous-régionaux ont été organisés afin de mettre en place des projets communs entre les différentes associations membres à l'échelle sous-régionale. Cet événement a resserré les liens entre les associations membres de la Fédération et a permis d'adopter le plan d'action pour la période 2014-2016.

L'Assemblée générale a élu les membres du Conseil d'administration de la FEMED qui se présente comme suit : Nassera Dutour (CFDA, Algérie), Rachid El Manouzi (APADM, Maroc), Wadih Al-Asmar (CLDH, Liban), Annie-France Berthod (SOS Disparu(e)s, Algérie), Nezahat Teke (Mères pour la paix, Turquie), Mohammad Kowthar (Al Ata'a for Human Rights, Irak), Velat Demir (YAKAY-Der, Turquie), Adnane Bouchaib (Somoud, Algérie), Destan Berisha (Shpresimi / Hope Suhareka, Kosovo).

Enfin, le Conseil d'administration nouvellement élu a procédé, à son tour, à la nomination des membres du Bureau exécutif de la FEMED, composé comme suit : Nassera Dutour (Présidente), Rachid El Manouzi (Vice-président – poste nouvellement créé), Wadih Al Asmar (Secrétaire général) et Annie-France Berthod (Trésorière).

ANNEXES

Annexe 1 - Programme de la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparu(e)s

Annexe 2 : Déclaration de la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des associations de familles de disparu(e)s

Annexe 1 : Programme de la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparu(e)s

PROGRAMME

DISPARITIONS FORCÉES, VÉRITÉ ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

En partenariat avec le Centre Libanais pour les Droits Humains (CLDH), l'Association SOLIDE et le Comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban

Samedi 23 novembre

9.15-9.45 • Accueil des participants - Café

9.45-11.45 • **Séance d'ouverture**

- **Son Excellence M. Chakib Cortbaoui**, Ministre de la Justice, ou allocution d'un Parlementaire libanais
- Un/e représentante de la Délégation de l'Union européenne à Beyrouth
- **Son Excellence M. Patrice Paoli**, Ambassadeur de France au Liban
- Un représentant de chacune des trois associations libanaises membres de la FEMED
- **Nassera Dutour**, Présidente de la FEMED et porte-parole du Collectif des Familles de Disparu(e)s d'Algérie (CFDA)
- Témoignages de deux associations membres de la FEMED

11.45-12.00 • Pause

12.00-12.45 • **Séance plénière**

État des lieux des ratifications de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Opportunités et difficultés.

- **Suela Janina**, Vice-Présidente du Comité des disparitions forcées des Nations unies
- **Osman El-Hajje**, Membre du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires

→ Débat avec la salle

12.45-14.00 • Pause déjeuner

14.00-15.30 • **La lutte contre l'impunité : définition, principes et enjeux**

- **Xavier Philippe**, Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille et Directeur de l'Institut Louis Favoreu-GERJC (Groupe d'Etudes et de Recherches sur la justice constitutionnelle)
- **Wadih Al-Asmar**, Secrétaire général du Centre Libanais pour les Droits Humains (CLDH)

→ Débat : Disparitions forcées et lutte contre l'impunité : échanges d'expériences et de bonnes pratiques

15.30-16.00 • Témoignages de deux associations membres de la FEMED

16.00-16.30 • Pause-café

16.30-17.30 • **Devoir de mémoire, collecte d'informations et évaluation des besoins des familles de disparu(e)s. L'approche du CICR**

- **Fabien Bourdie**, Délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) chargé des questions relatives aux personnes disparues au Liban

→ Débat avec la salle

Dimanche 24 novembre

10.00-11.15 • Disparitions forcées, lutte contre l'impunité et compétence universelle

- **Bénédict de Moerloose**, Avocat auprès de l'ONG *Track Impunity Always* (TRIAL)

→ Débat avec la salle

11.15-11.30 • Pause-café

11.30-12.30 • La place des femmes dans les processus de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité

- Témoignage de **Mervat Mhani**, membre de l'ONG libyenne *Free Will Generation*, en charge du projet « *Missing Project Libya* »
- **Nassera Dutour**, Présidente de la FEMED et Porte-Parole du Collectif des Familles de Disparu(e)s d'Algérie (CFDA)

→ Débat : Le rôle des femmes dans la lutte contre l'impunité et la pratique des disparitions forcées : échanges d'expériences et de bonnes pratiques

Modératrice : **Wadad Halwani**, Présidente du Comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban.

12.30-13.00 • Clôture de la conférence

- **Osman El-Hajje**, Membre du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires
- **Nassera Dutour**, Présidente de la FEMED et Porte-Parole du Collectif des Familles de Disparu(e)s d'Algérie (CFDA)

Lecture et signature de l'Appel de Beyrouth

13.00-14.00 • Pause déjeuner

Annexe 2 : Déclaration de la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des associations de familles de disparu(e)s

Au terme de ces deux jours de travaux, les participants à la Quatrième rencontre euro-méditerranéenne des associations des familles de disparu(e)s appellent :

Les États de la région euro-méditerranéenne à :

- Mettre fin à la pratique des détentions arbitraires, au recours à la torture, aux autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, et faire du crime de disparition forcée une infraction pénale autonome sur le plan national afin de prendre les sanctions nécessaires contre les auteurs de ces crimes en vue de mettre un terme à la pratique des disparitions forcées dans l'espace euro-méditerranéen ;
- Reconnaître le rôle primordial des associations de familles des disparues dans le cadre du règlement de la question des disparu(e)s et poursuivre de façon continue le dialogue avec ses associations afin de pouvoir répondre aux besoins multiples des familles de disparu(e)s, en particulier les besoins matériels et les autres besoins prégnants des mères/épouses/sœurs de disparu(e)s ;
- Respecter le droit de la libre circulation, d'expression et de manifestation des proches et des associations représentant les familles de disparu(e)s ainsi que des défenseurs des droits de l'Homme ;
- Rendre effectifs le droit de savoir et le devoir de Vérité pour les familles de disparu(e)s, le droit d'accès à une justice indépendante, notamment dans son fonctionnement et ses décisions, et impartiale, au recours nationaux, régionaux et internationaux, y compris le recours à la compétence universelle, à la réparation et à l'exigence de non-répétition des exactions du passé ;
- Signer et ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, sans réserves et en reconnaissant la compétence du Comité des disparitions forcées pour les plaintes individuelles et des États ;
- Signer et ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et mettre en place de façon effective un mécanisme national de prévention de la torture qui puisse avoir accès aux personnes détenues dans tous les lieux de privation de liberté, sans entraves aucune.

Les autorités libanaises à :

- Mettre en place une base de données ADN pour les familles de victimes de disparitions et de disparitions forcées et faciliter le travail de cartographie des charniers au Liban, et le travail indépendant et impartial d'exhumation, d'identification des dépouilles et de restitution à leur famille, en accord avec les standards internationaux de médecine légale ;
- Publier le rapport sur le travail de la commission jointe libano-syrienne sur les disparu(e)s, et clarifier le sort des ressortissants libanais ou des personnes résidant au Liban illégalement arrêtés par l'armée syrienne et transférés vers des prisons syriennes, ces personnes devenant de ce fait des victimes de disparitions forcées ;
- Publier une liste contenant les noms de tous les ressortissants libanais et étrangers résidant au Liban arrêtés par les services libanais de sécurité et transférés aux services de sécurité syriens ;
- Mettre en place un certificat d'absence pour les familles de disparu(e)s ;
- Entreprendre de véritables poursuites pénales à l'encontre d'auteurs suspectés de crimes de disparitions forcées afin d'établir la réalité des responsabilités individuelles et sanctionner ces auteurs ;
- Déclarer la journée du 13 avril comme Journée nationale pour toutes les victimes de

la guerre du Liban ;

- Dans ce cadre, et suite à la ratification par le Liban en décembre 2008 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la mise en place effective d'un mécanisme national de prévention de la torture qui puisse avoir accès aux personnes détenues dans tous les lieux de privation de liberté, sans entraves ;
- Entreprendre des démarches auprès des autorités israéliennes afin de faire toute la lumière les cas de disparu(e)s libanais en Israël ;
- Entreprendre des démarches auprès des autorités libyennes afin de faire toute la lumière sur la disparition de l'imam Moussa Sadr ainsi que ses deux proches collaborateurs, le cheikh Mohamed Yacoub et le journaliste Abbas Badr El Din ;
- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, sans aucune réserve ;
- Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en vue d'empêcher la récurrence des crimes de disparitions forcées ;
- Faciliter l'obtention de visas pour les représentants des associations de familles de disparu(e)s et les défenseurs des droits de l'Homme, d'où qu'ils viennent, dans le cadre de travaux de conférence régionale et internationale organisées à Beyrouth.

La communauté internationale à :

- Œuvrer, dans le dialogue national, régional et international avec les États pour la Vérité, la justice afin de mettre fin aux disparitions forcées, à une ratification universelle de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées à recevoir des plaintes individuelles et des États ;
- Renforcer les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme ayant pour compétence de se saisir de cas de disparitions forcées, et faciliter les visites-pays du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations unies sur l'espace euro-méditerranéen ;
- Faciliter la mise en place de rencontres régionales et internationales des associations de familles de disparu(e)s dans le cadre du plaidoyer politique sur cette question.

La FEMED tient à remercier les partenaires qui soutiennent ses actions :

Le Ministère des affaires étrangères français

L'Ambassade de France au Liban

Le CCFD-Terre solidaire

La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)

National Endowment for Democracy (NED)

Open Society Foundations